



Fédération des syndicats de travailleurs du rail

17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis

Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67

[federation-sudrail@wanadoo.fr](mailto:federation-sudrail@wanadoo.fr)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## « INFO NOTATIONS - LIAISON NATIONALE TRAINS »

St Denis, le 1<sup>er</sup> février 2010

# 2006 - 2009 ....

Le 28 janvier 2010, la DDT a reçu les fédérations afin de leur faire part du bilan des mesures prises suite à la grève des pétitionnaires en 2006, complétées par celles de 2008 et d'autre part annoncer les perspectives pour la notation 2010 / 2011.

### Sur le bilan, nous avons fait apparaître :

- que dans le cadre des mesures ayant permis de passer le nombre de qualifications D de 18 à 24 %, l'absence d'effet mécanique de B sur C avait pénalisé des milliers d'ASCT dans leur déroulement de carrière.
- que l'absence de mesure pour reprendre hors contingent les cheminots arrivés en reconversion avait lui aussi été fortement pénalisant.
- Que la suppression de la mesure permettant aux ASCT sur B-1 ayant atteint 64 mois d'ancienneté de passer à B-2, avait elle, laissé des ASCT en situation précaire, et contribuait à laisser un maximum d'agents sur B le plus longtemps possible !

## ...Et après !

### **SUD-Rail a ensuite appuyé les revendications portées par la grande majorité des ASCT :**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>● La garantie d'un passage à D-2 des ex-KRU devant se faire en prenant en compte l'expérience professionnelle, dans un cadre permettant de ne pas pénaliser la notation des exercices à venir.</li><li>● Que chaque nomination soit accompagnée d'un effet mécanique pour revaloriser l'ensemble de la filière.</li><li>● Que les mécanismes en pourcentages de la grille actuelle soient remplacés par les délais de séjour.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>● La notation hors compte des agents arrivés en reconversion ces dernières années, et un rattrapage pour les ECT dont l'effectif n'a évolué qu'au travers d'arrivées internes (mutations, reconversions).</li><li>● Le passage à B-2 de tous les ASCT sur B-1.</li><li>● Le passage à C après un maximum de 9 ans d'ancienneté, à C-2 après 15 ans et à D-2-18 après 25 ans.</li><li>● L'ouverture aux positions 19 et 20.</li></ul> |
|---|--|

**Par ailleurs, SUD-Rail a également dénoncé l'iniquité qui s'est renforcée au travers d'une notation au mérite, à l'opposé du principe d'un déroulement de carrière harmonieux que revendiquent les ASCT.**

# Ne pas se résigner !

⇒ La nouvelle directrice déléguée trains a enfin pris la parole et précisé qu'elle entendait apporter des réponses aux sujets des agents placés sur B-1 et traiter dans un second temps la question des reconversions.

Pour le reste des revendications ce fût encore plus direct : "**dites moi ce dont vous avez besoin, je vous dirais comment vous en passer" !!!**

⇒ Après nous avoir à nouveau entendu bien que restant droite dans ces bottes, la direction nationale trains à proposé finalement des mises en œuvre dans le cadre des notations 2010, qui répondront à quelques unes de nos revendications, mais ne peuvent en aucun cas constituer des avancées sérieuses pour l'ensemble de la filière.

## Réponses et non réponses de la DDT aux revendications :

**B-1 sur B-2** : sur les 297 agents placés sur B-1, la DDT double le contingent initialement prévu et porte à 103 le nombre de passages au niveau B-2.

**Passage de C sur D** : 180 promotions, ce qui fait quasiment rien pour de nombreux ECT.

**Passage de B sur C** : 320 promotions, ce qui ne permettra pas de gommer le retard de ces dernières années !

**Règlement des Ex Krust** : DDT indique qu'une attention sera portée aux agents détenteurs de l'examen pour les amener sur D-2-16. Alors que tous les ex-Krust sont passés C en 1992, certains d'entre-eux sont toujours sur la qualif C 18 ans après.

**Concernant les reconversions** hormis l'application du RH 910 la DDT renvoie à un nouvel examen en septembre. *Le RH 910 prévoit que les agents arrivant d'un autre établissement devant faire l'objet d'un avancement en position en part prioritaire seront repris hors compte. Pour les niveaux et les qualifs ils seront placés progressivement dans les contingents ECT et seront donc bien dans les listings l'année suivante. La DDT refuse de donner des mesures spécifiques dans ce cadre et montre s'il en était besoin qu'elle attend la mise en place d'établissements mono activité rassemblant gares et trains.*

**Vacances de postes** : la DDT indique que chaque vacance de poste sera immédiatement compensée.

**Requalification** : la répartition en région pour les 35 requalifications de E vers F sera donnée aux ECT d'ici la fin du mois.

**Le problème du déroulement de carrière des ASCT n'est toujours pas réglé malgré une forte attente des agents exprimée depuis des années. Au contraire, cela va s'aggraver si nos revendications ne sont pas prises en compte. La mobilisation reste nécessaire !**